

Chers Parents,

La direction et l'équipe éducative de l'école Notre-Dame Cause de Notre Joie vous remercient de l'intérêt que vous portez à leur établissement.

Notre site internet reprend tous les renseignements nécessaires pour le bon déroulement de la scolarité de votre enfant.  
Nous vous proposons d'y découvrir le projet éducatif et pédagogique ainsi que le projet d'établissement de notre école. Le but de ces documents est de vous donner l'orientation particulière dont nous voulons marquer notre école.  
Nous y insérons également le règlement d'ordre intérieur, le règlement des études, et les informations générales.

Si l'école est un lieu d'enseignement, elle est aussi un lieu de vie et d'épanouissement pour les enfants.  
L'école Notre-Dame entend promouvoir les valeurs chrétiennes, le respect mutuel et la tolérance.

Le règlement de l'école a pour but de rappeler quelques éléments importants qui doivent nous permettre de mieux vivre ensemble.  
Tous, parents, élèves et enseignants, nous sommes concernés par la vie quotidienne à l'école. Celle-ci engage notre responsabilité.

Toute l'équipe pédagogique prendra à cœur d'établir une communication fructueuse avec les parents pour le bien de chaque enfant.  
Nous sommes à votre entière disposition si des questions surgissent après la lecture de ces documents, et nous vous remercions de votre intérêt.

Virginie Hatert, directrice

# 1. Projet éducatif et pédagogique

Le **projet éducatif et pédagogique** de notre école s'inscrit dans un cadre légal visant à assurer à tous:

- ✓ l'égalité d'accès à l'école
- ✓ les mêmes chances de réussite à chacun
- ✓ l'acquisition des attendus des nouveaux référentiels de la FWB.

Le **décret « missions »** du 24 juillet 1997, article 6 définit entre autres, les objectifs qui seront poursuivis par l'enseignement fondamental, à savoir :

- De promouvoir la confiance en soi et le développement de la personnalité de chacun des élèves
- D'amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent plus aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle
- De préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- D'assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Le projet éducatif et pédagogique propre à notre école s'inspire tout naturellement des valeurs proposées par le réseau de l'enseignement catholique, telles qu'elles sont définies dans l'ouvrage « Missions de l'Ecole Chrétienne ».

Les axes principaux sont, pour ce qui est du projet éducatif :

- La formation de la personne.
- La formation du citoyen et de l'acteur de la vie économique et l'approche de la citoyenneté européenne.
- L'éducation de l'enfant aux valeurs évangéliques, telles que Jésus les a assumées. Si l'école est un lieu d'enseignement, elle est aussi un lieu d'épanouissement pour les enfants.
- Le rassemblement, autour d'un projet commun, de tous les membres de la communauté.

Notre école intégrera ces objectifs et dressera des lignes de conduite adaptées à sa personnalité propre, qui est fonction de son environnement socioculturel. Notre école est consciente qu'elle est un **lieu d'épanouissement, d'espérance et de préparation à la vie.**

Pour ce qui est du projet pédagogique, il s'articule autour des idées générales édictées sur le sujet par la Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique. Notre école étant une école chrétienne l'inscription de l'enfant implique l'adhésion des familles aux valeurs du christianisme. Nous demandons à tous les élèves et à leurs parents de respecter ces valeurs.

## **1.1 L'enrichissement de la diversité**

Le mélange des cultures est source de richesse, l'adaptation à un environnement pluriculturel est un « challenge » auquel notre école fait face. L'école Notre-Dame veut accueillir **tout** l'enfant et **tous** les enfants.

Dans le cadre des valeurs que nous voulons promouvoir, le **RESPECT** des personnes, des lieux et des biens occupe une place essentielle. Notre école apprend donc aux enfants à respecter les autres, à être à leur écoute et à accepter leurs différences. Nous nous efforçons aussi d'apprendre aux élèves à respecter le travail d'autrui et l'environnement (locaux, cour de récréation, nature, etc.).

Notre école encourage le **DIALOGUE** entre enfants, enseignants et parents. Toutefois ce dialogue ne peut être obtenu que sur la base d'une discipline acceptée par tous.

Chaque être humain est unique et mérite le respect de sa personne et de sa famille. Il s'agit donc de mettre tout en œuvre pour :

- refuser la violence physique et verbale.
- promouvoir le respect des plus petits dans les jeux et les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.
- favoriser le sens social et le fair-play.
- respecter de la manière la plus stricte la propriété d'autrui.
- refuser le gaspillage sous toutes ses formes.
- vivre la politesse à l'égard de chacun.
- réaliser concrètement que le respect des personnes passe par le respect de leur travail.
- favoriser la confrontation loyale et enrichissante des idées et des opinions.

Nous demandons aussi de :

- respecter l'environnement et de collaborer à son entretien en évitant par exemple, de jeter des déchets par terre.
- de maintenir les lieux dans l'état de propreté le meilleur.
- respecter les lieux communs et le matériel qui s'y trouve, particulièrement les toilettes.

Afin de vivre en harmonie, chacun veillera à ce que ses rapports avec autrui (parents, enseignants, élèves, direction, personnel administratif et d'entretien) soient empreints de courtoisie.

Les règles élémentaires de politesse se conjugueront avec la philosophie chrétienne du respect des personnes.

Chacun doit être sensibilisé à l'accueil et au dialogue constructif.

## **1.2 La construction du savoir**

L'enfant doit être acteur et non spectateur de son apprentissage. Il est naturellement curieux ; il pose sans cesse des questions. Cette curiosité naturelle doit être développée, mise à profit et « canalisée » par l'enseignant vers les compétences et les connaissances à acquérir. Pour ce faire, on placera l'enfant dans une situation de recherche afin qu'il découvre, par lui-même, en développant son intuition, sa créativité, la confiance en soi et son esprit d'initiative, les

solutions aux défis auxquels on le confrontera. Nous favorisons donc une pédagogie active basée sur une démarche personnelle de recherche et sur la possibilité d'expression, pédagogie où le maître mot est l'**individualisation**.

### **1.3 L'évaluation comme méthode de la formation**

« Il est de la nature même de l'école d'être le lieu de l'erreur possible, de l'erreur bénéfique, où il faut se tromper beaucoup et comprendre ses erreurs, pour ne plus se tromper (ou le moins possible) quand on sort de l'école ». (Albert JACQUARD)

Il est indispensable d'accorder une attention particulière à l'enfant pendant qu'il construit ses compétences et ses connaissances, et non à l'obtention d'un résultat exact.

Dans cette optique, l'accent sera donné à l'autoévaluation par l'enfant, ce qui rend cette évaluation formative et rend l'enfant acteur et responsable de son développement.

### **1.4 L'apprentissage continu**

L'école Notre-Dame a mis en place des structures qui responsabilisent l'ensemble de l'équipe éducative au développement des compétences et à la construction des connaissances, et ce de manière continue de 2 ans ½ à 12 ans.

Ces structures s'articulent autour d'un dialogue permanent entre les diverses composantes de l'équipe éducative : les « passerelles » horizontales et verticales dans toutes les classes et à tous les degrés, les institutrices « volantes », les « contacts étroits et réguliers » entre les institutrices maternelles et celles du degré inférieur et les remédiations ou les dépassements informatiques.

### **1.5 La différenciation des apprentissages**

Chaque enfant est unique au niveau de sa maturité, de son rythme, de sa culture, de sa personnalité propre. On ne peut donc pas concevoir l'organisation de l'apprentissage comme se déroulant d'une manière standardisée chez chaque individu.

L'école Notre-Dame propose donc aux enfants de nombreuses situations ouvertes avec des moyens d'approche différents (l'écrit, le dessin, l'oral, la manipulation et le jeu, ...)

### **1.6 L'éducation, un métier collectif**

Par ces termes, on vise la participation à un projet commun de l'ensemble de la communauté scolaire : l'enfant, les parents, l'enseignant, la direction de l'école, son pouvoir organisateur et son personnel.

#### *1.6.1 L'enfant*

Comme nous l'avons précisé, il doit devenir l'acteur de son apprentissage et le partenaire de son éducation

#### *1.6.2 Les Parents*

Ce sont les premiers éducateurs. Ils s'efforceront de rencontrer les besoins de leurs enfants, mais éviteront de satisfaire de manière aveugle et systématique tous leurs désirs. Les contacts avec le reste de la communauté sont hautement profitables et même indispensables pour pouvoir assurer une continuité école/famille.

Nous demandons aux parents de ne pas rencontrer les professeurs durant les heures de cours ou durant leurs surveillances.

Chaque enseignant se tient à la disposition des parents moyennant un rendez-vous.

Les parents seront avertis des dates exactes des réunions d'évaluation via un courrier spécifique.

### 1.6.3 Les Enseignants

Ce sont les professionnels de l'école. Ils sont solidairement responsables de leur mission. Ceci n'est possible que grâce à un travail de concertation et d'ajustement permanent entre tous les enseignants.

### 1.6.4 Les Organismes

La direction et le pouvoir organisateur sont à la base de la mission collective des enseignants qui est d'apporter les bases du savoir aux enfants. Leur position doit les amener à coordonner les actions afin qu'elles deviennent « collectives » et à créer un mouvement où chacun est impliqué à jouer son rôle.

Au niveau du pouvoir organisateur, les contacts avec l'équipe éducative doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

### 1.6.5 Le Personnel

Les membres du personnel administratif et d'entretien contribuent eux aussi au bien-être et à la bonne marche de l'école. Aucun des membres de ce groupe ne doit jamais perdre de vue que l'objectif commun et prioritaire doit être et rester le bien-être de l'enfant ; pour cela, il leur sera nécessaire d'avoir les uns pour les autres un respect mutuel, qui permettra le développement de la personnalité des élèves dans une relation franche, ouverte et conviviale. L'école Notre-Dame est une grande famille. Il est indispensable qu'elle fonctionne sur des relations exemptes de tensions qui, d'une manière ou d'une autre, finissent par avoir des répercussions chez l'enfant.

Chacun d'entre nous doit se sentir responsable personnellement de l'éducation de chaque enfant et doit nourrir le sentiment d'appartenir à la grande famille que constitue l'école Notre-Dame.

## **1.7 Construire une communauté ouverte vers l'extérieur**

L'école n'est pas isolée et n'existe pas pour elle-même. Elle doit tenir compte des réalités politiques, économiques et sociales du moment et permettre à l'enfant de s'impliquer progressivement dans cette réalité qui sera un jour la sienne.

Il ne faut surtout pas que l'école reste un milieu clos. Tout en laissant ce qui relève de la pédagogie dans les mains de ses enseignants, l'école Notre-Dame fait tout pour que son équipe éducative soit ouverte sur le monde extérieur.

L'école Notre-Dame s'est par ailleurs sensibilisée autour d'un aspect particulier de ces projets, qui est celui de la citoyenneté, et plus précisément des « Règles de vie en communauté ».

L'image de l'école, qui serait en quelque sorte le microcosme de notre société, peut paraître facile. Il n'en est rien. La société a les règles et les lois qu'elle s'est créées. Imaginons des enfants laissés à eux-mêmes. On verrait progressivement, se dessiner au sein de leur groupe, une structure identique à celle qui existe dans notre société.

Ils désigneraient naturellement leurs chefs et créeraient tout aussi naturellement leurs lois. Ceci procède d'un besoin inné qu'a l'homme de socialisation.

C'est là qu'intervient l'enseignant, chargé de canaliser cette énergie constructrice et cette dynamique de groupe afin que, tout naturellement, les enfants puissent réaliser en quelques années le parcours que l'être humain a mis des siècles à réaliser, avec tous les errements que l'on sait. Ils découvriront ainsi progressivement la démocratie et les idéaux de vie en communauté.

Le rôle de l'enseignant doit donc se focaliser sur l'apprentissage du travail en commun et en équipe dans lequel il doit remplir le rôle de guide, de « chef d'orchestre », tout en ne négligeant pas de susciter chez l'enfant une certaine émulation, le préparant ainsi au mieux aux dures réalités de la vie en société.

La vie en communauté est pleine de richesses mais n'est cependant jamais exempte de difficultés ou de situations conflictuelles. Nous vivons dans une société de proximité. L'habitat est dense et le monde de l'école, tout comme le monde professionnel, l'est aussi. Cette promiscuité est souvent génératrice de conflits.

Quand ils naissent au sein de l'école, ceux-ci doivent être gérés par l'enseignant, qui en fera l'analyse et en tirera certains enseignements dont il fera profiter les élèves. A ce moment, il sera fait appel aux valeurs chrétiennes et au respect des autres, qui sont nécessaires pour pouvoir croître et mûrir.

Le conflit ne doit pas déboucher sur l'injustice, ni entraîner le recours à la violence. Il faut que l'enfant comprenne que cette situation constituerait un échec, en ce sens que ni la violence, ni l'injustice ne sont une solution. Les frustrations qu'elles entraînent maintiennent le conflit dans un état latent, prêt à ressurgir à la moindre occasion.

L'enseignant favorisera donc, chez l'enfant, la naissance de certains principes fondamentaux comme celui du respect de la personne et de son caractère sacré. Ces notions devront lui permettre de développer une capacité à résoudre lui-même les conflits auxquels il sera confronté, tout au long de sa vie.

« Ma liberté s'arrête là où commence celle d'autrui. »

Parvenir à faire passer ce message auprès de l'enfant constituerait une réussite formidable, ce qui est le signe le plus clair de la maturité.

La vie en communauté implique le respect des autres, de leur culture, de leur apparence parfois différente, de leurs idées. Mais respecter l'autre, c'est aussi respecter son « territoire », c'est-à-dire son environnement.

On pense ici, par exemple, aux infrastructures scolaires que tout le monde utilise et qui méritent donc d'être respectées. Il faudrait « guérir » nos enfants de cette mentalité qui est souvent la nôtre et qui consiste à considérer que ce qui est à tout le monde n'est en fin de compte à personne, et du manque de respect du bien commun qui en résulte.

Il est évidemment difficile d'étendre le rayon d'action de ce respect de l'autre au-delà de ses relations directes de l'école, de ses voisins, de ses amis. Nous sommes relativement impuissants devant les problèmes que rencontrent les hommes aux quatre coins de la planète. Mais, si cette dimension dans l'espace constitue un obstacle, celle dans le temps l'est beaucoup moins.

Le prochain, c'est le voisin, l'ami, la personne que l'on ne connaît pas ou qu'on croise dans la rue. Mais ce sont aussi nos enfants, petits-enfants, et ceux de nos voisins, de nos amis...

Bref toutes celles et ceux qui recevront un jour en héritage l'école, la maison, la rue, le quartier, la région, le pays, la terre que nous leur aurons laissée.

Nous sommes le futur de nos parents, grands-parents, ancêtres. Nous vivons dans le monde qu'ils ont construit. Il faut responsabiliser l'enfant au fait qu'il est l'adulte de demain et qu'il commence, déjà aujourd'hui, à construire le monde du futur.

« Seigneur, viens t'asseoir sur le rebord du monde et vois ce que les hommes en ont fait ». (F. Cabrel).

Mettons tout en œuvre pour qu'il en soit fier. Pour l'enfant, c'est lui faire penser qu'il y en a d'autres qui viennent après, et qui méritent aussi notre respect. Les respecter, c'est leur laisser en héritage un monde que nous aurons contribué à rendre meilleur.

Où est l'intérêt de notre vie si elle n'a pas servi à améliorer la vie de celles et ceux qui nous succéderont ?

« Notre vie n'a de valeur qu'en fonction des efforts qu'elle nous coûte ».

La beauté de l'acte gratuit, le bénévolat, sont des aspects qui doivent être mis en évidence.

Très tôt, l'enfant est sensible à cette relation « travail/récompense ». Il faut lui faire comprendre que la récompense peut être autre chose que la simple et directe rémunération de son effort.

Il faut aussi éveiller progressivement l'enfant à l'humour en lui en expliquant les mécanismes. C'est un facteur de saine relativisation des personnes et des choses, pour autant qu'il se pratique en gardant le souci du respect des autres.

## 2. Projet d'établissement

Actions concrètes et options pédagogiques permettant de mettre en application le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

A l'école Notre-Dame, l'accent est mis sur:

- **L'EDUCATION A LA CITOYENNETE**
- **CONSTRUIRE L'ENFANT, LA REUSSITE DE CHACUN**
- **L'OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR**
- **LES OPTIONS PEDAGOGIQUES**

### 2.1 L'éducation citoyenne

Etablir des règles de vie dans l'école : les élaborer, les vivre, les respecter, les faire évaluer, les réajuster ...

- ▶ CONSEIL DE CLASSE
- ▶ CONSEIL DES ENFANTS
- ▶ CONTRAT D'ECOLE

#### 2.1.1 Conseil de classe

Participants : enseignants et enfants.

L'élève s'exprime, communique, est amené à faire ses choix, à proposer, à décider, à évaluer.

#### **Quoi ?**

Les projets de la classe.

Ce conseil permet aussi de gérer les conflits.

Lors du conseil, les délégués de classe rapportent les informations du conseil d'école et notent les réactions et les nouvelles propositions du groupe classe.

#### 2.1.2 Conseil des enfants

Des élections sont prévues début octobre de chaque année afin d'élire deux représentants par classe (campagne électorale).

C'est le Parlement des Enfants.

Dans la dynamique de participation, les enfants de l'école ont une place importante à prendre. Le souci majeur du Conseil des Enfants est de leur donner cette place. Mais pour la prendre dans l'école, il faut d'abord la trouver dans la classe ; d'où l'installation d'un conseil de coopération dans les classes primaires. Il s'agit de « FAIRE ENSEMBLE » c'est à dire :

- Connaître ses droits et ses devoirs (le SAVOIR)
- Vivre les règlements et participer à l'élaboration de certaines règles de la vie de l'école et des conséquences qui en découlent (le SAVOIR-FAIRE).

- Développer au contact de l'adulte, des valeurs et des attitudes d'engagement et de responsabilité (le SAVOIR-ETRE)

Une éducation à la citoyenneté où l'on privilégie l'acquisition d'un réflexe communautaire, l'initiation à la solidarité, l'ouverture aux autres, le respect d'autrui, le don de soi pour le bien commun... par la pratique active. Il est composé des représentants des trois dernières années primaires (4<sup>ième</sup> à 6<sup>ième</sup>) et animé par la direction. Il a lieu toutes les six semaines. Après chaque réunion, un bulletin d'informations est imprimé et affiché afin de « tenir compte » des avis émis et des décisions prises. Les élèves des petites classes (1<sup>ière</sup> à 3<sup>ième</sup> année) sont consultés par leur titulaire et les avis de nos « petits » sont traités avec le même sérieux lors des réunions du Conseil des Enfants.

### 2.1.3 Contrat d'école

Notre discipline se veut au service de l'enfant et de toute la communauté. Les objectifs poursuivis se trouvent dans notre projet d'école. Elle est donc adaptée à l'âge de chacun et progressivement plus exigeante.

- La règle d'or est : « Au bon endroit, au bon moment ! »
- La loi fondamentale est : «Le respect de l'intégrité mentale et physique de chacun »
- Un slogan : « Une meilleure discipline pour un meilleur bien-être »
- Quelques mots-clés à (ré) utiliser tous les jours comme « bonjour » « merci » « s'il vous plait » « pardon » « excusez-moi » « voici » « après vous (toi) » « au revoir ».

L'acte éducatif est et reste avant tout une relation entre des personnes et une affaire de persévérance. Chaque jour, ces personnes veilleront à promouvoir l'entraide, le souci de l'autre, le partage ...le sens des responsabilités, de l'effort, du respect, de la maîtrise de soi... Voici comment, à l'école Notre-Dame, nous avons mis au point notre règlement disciplinaire.

## ETAPE 1

Un CONTRAT D'ECOLE sous la forme d'une LETTRE adressée à tous les enfants (aux parents).

A ..... (nom et prénom de l'élève).

Tu fréquentes l'école Notre-Dame. Tu y es vraiment chez toi. Tu as des droits que nous, les adultes, allons respecter tout au long de cette année. Par ce contrat, nous en prenons l'engagement. La direction et ton professeur seront les porte-parole de l'école lorsqu'ils apposeront leur signature au bas de ce document.

Mais tu ne vis pas seul(e) dans notre école. Nous formons une grande famille d'environ 350 personnes. Toutes les autres personnes ont des droits, tout comme toi, d'ailleurs.

Voilà pourquoi nous devons aussi te parler des devoirs, des responsabilités que tu as également. En effet, à chaque droit que tu possèdes se rattache un devoir que tu dois assumer.

C'est un objectif de vie que nous allons poursuivre ensemble tout au long de cette année scolaire. Si chacun(e) respecte ces principes, il n'y a pas de doute qu'ensemble nous ferons, de cette année scolaire, une véritable **réussite**.

## ETAPE 2

### CONTRAT D'ECOLE

Voici des règles de vie nécessaires au bon fonctionnement d'une école. Tes professeurs, les surveillants et la direction de l'école ainsi que tes parents t'invitent à les respecter.

#### NOS DROITS ET NOS DEVOIRS

##### **1. J'ai droit au respect.**

Par conséquent je dois aussi respecter les autres !

Donc chaque jour,

- ➡ *devoir 1* : j'appelle les autres par leur nom véritable
- ➡ *devoir 2* : je surveille mon langage et mes manières lorsque j'adresse la parole à une autre personne.
- ➡ *devoir 3* : je n'utilise jamais la violence physique.
- ➡ *devoir 4* : je suis attentif aux autres et à leurs besoins.

##### **2. J'ai droit à l'autonomie, à la responsabilité.**

Par conséquent, je dois me prendre en main.

Donc chaque jour,

- ➡ *devoir 5* : je me déplace sans courir, sans crier et sans bousculer lorsque je circule dans l'école.
- ➡ *devoir 6* : je suis ponctuel.
- ➡ *devoir 7* : j'accepte et je cherche à comprendre les remarques que l'on me fait

##### **3. J'ai droit à un environnement agréable, propre et stimulant.**

Par conséquent je dois respecter tous les biens qui m'entourent.

Donc chaque jour,

- ➡ *devoir 8* : je respecte le matériel et les différents lieux de mon école.
- ➡ *devoir 9* : je prends soin de mes affaires personnelles et de celles des autres.
- ➡ *devoir 10* : je jette mes déchets dans la bonne poubelle.

## **CARTE DE SAVOIR-VIVRE**

Si un élève s'obstine à ne pas tenir compte des remarques verbales ou des règles établies, son professeur ou la surveillante le signalera par un avertissement sur la Carte de Savoir-Vivre. Celle-ci sera signée par le titulaire, la direction et les parents de l'enfant. Cette conséquence doit être vécue comme une occasion d'apprentissage. Au troisième avertissement, la sanction est « indiscutable » : une période de retenue le mercredi suivant de 12h30' à 14h30 avec une tâche à exécuter.

### **2.2 Construire l'enfant, la réussite de chacun**

- Exposition des travaux des élèves
- Spectacle illustrant leurs compétences
- Réaction lorsque l'enfant est en difficulté
  
- Remédiation en classe (aide d'un autre enfant, création de groupes de besoins, différenciation de la pédagogie)
  
- Remédiation grâce aux structures d'aide mises en place par l'équipe éducative de l'école Notre-Dame (passerelles horizontales, remédiation).
  
- Tutorat : un grand aide un plus jeune sur le temps de midi par exemple.
  
- Prévenir le P.M.S. et voir la logopède lorsque cela s'avère nécessaire. L'école Notre-Dame vous préviendra dès qu'un problème « sérieux » se pose dans l'un des apprentissages de votre enfant. Avec l'aide du centre P.M.S. et de toute l'équipe éducative de l'école nous mettrons tout en œuvre pour régler ce problème. C'est pourquoi, si cela s'avère nécessaire, le titulaire ou la direction sont toujours prêts à vous rencontrer sur rendez-vous si un problème quelconque devait vous tracasser.

### **2.3 Ouverture vers l'extérieur**

- Initiation à l'informatique et à internet.
- Participation aux classes vertes, de neige.
- Néerlandais depuis la 3<sup>ème</sup> maternelle jusqu'en sixième année.
- Actions de solidarité.
- Organisation annuelle de la « Fancy-Fair » ou autres événements liés aux projets annuels de l'école.

### **2.4 Options pédagogiques**

Corollaire : l'élève est acteur de son apprentissage et partenaire de son éducation ; Pour atteindre ses objectifs, l'école Notre-Dame développe une pédagogie fonctionnelle, participative et différenciée.

### 2.4.1 Pédagogie fonctionnelle

Pratiquer la pédagogie fonctionnelle, c'est partir du vécu de l'enfant, donner du sens aux savoirs et aux apprentissages et les réinvestir judicieusement.

### 2.4.2 Pédagogie participative

Pratiquer la pédagogie participative et constructive, c'est apprendre à l'enfant à participer à ses apprentissages.

#### **Comment ?**

En l'impliquant dans un projet qui l'épanouisse.

#### **Pourquoi ?**

Afin de donner du sens à ses apprentissages dans des interactions avec les autres et avec son environnement. Cela lui permet de construire son savoir, son savoir-être, son savoir-faire et son savoir-vivre.

### 2.4.3 Pédagogie différenciée

Pratiquer la pédagogie différenciée, c'est respecter les développements et les spécificités propres à chaque enfant.

C'est aussi mettre des stratégies en place afin de respecter le rythme d'apprentissage de chaque élève :

- En groupe du même âge
- En groupe éprouvant la même difficulté d'apprentissage (groupe de besoins)
- En groupe d'intérêt

Le travail est proposé :

- Par défi individuel ou collectif
- Par exercices autocorrectifs
- Par contrat
- Par tutorat
- Par travail en groupe

### 2.4.4 Activités de structuration

Les multiples observations emmagasinées à travers les projets et les pratiques fonctionnelles sont consolidées par des synthèses.

L'enfant construit son référentiel au moyen des synthèses élaborées après chaque compétence développée.

Cet outil suit l'enfant tout au long de sa scolarité.

### **3. Règlement de l'école Notre-Dame.**

#### **3.1 Raison d'être d'un règlement d'école**

Ce règlement a pour but d'informer de ce qui se vit ici et maintenant dans l'école Notre-Dame. Il s'adresse à TOUS les élèves, ainsi qu'à leurs parents et tuteurs.

Le règlement définit:

Les critères d'un travail scolaire de qualité

La manière d'évaluer le travail (bulletins)

Le fonctionnement du conseil de classe et la communication de ses décisions.

#### **3.2 Informations communiquées aux parents en septembre**

En début d'année scolaire, lors de la réunion des parents, les enseignants les informent :

- De l'organisation de leur classe.
- Des compétences et des savoirs à acquérir ou à exercer à l'école Notre-Dame.
- De l'existence des attendus des nouveaux référentiels.
- Des moyens d'évaluation utilisés.
- Des critères de réussite.
- Du matériel que l'enfant doit avoir en sa possession en classe.

Pour atteindre un travail de qualité, l'école Notre-Dame attend de l'élève :

- Une présence régulière et attentive aux activités avec son matériel et ses fardes et cahiers en ordre.
- L'acquisition progressive d'une méthode de travail personnelle et efficace.
- Une participation active aux travaux de groupe et de recherche.
- La réalisation quotidienne et dans les délais raisonnablement fixés des travaux individuels à l'école et à domicile. Chaque tâche ou travail demandé sera exécuté dans le délai fixé par le professeur.  
Côté parents (ou la personne responsable) le travail à domicile est à concevoir comme une application de ce que l'enfant a appris au cours de la journée de classe.  
Côté enfants, les tâches à domicile sont à concevoir comme un prolongement du travail effectué en classe au cours de la journée.  
Chaque professeur expliquera clairement ses attentes, ses exigences et ses objectifs concernant les travaux à domicile au cours de la réunion collective des parents au début de l'année scolaire.  
Les parents sont invités à accompagner l'enfant, non pas à faire le travail à sa place. L'encadrement des parents doit diminuer progressivement pour permettre à l'enfant de devenir autonome.
- Le soin dans la présentation des travaux quels qu'ils soient.
- Le respect du travail des autres et des consignes données.

### 3.3 L'évaluation à l'école Notre-Dame.

A propos des bulletins, il y en a 3 par année scolaire et ils reflètent non seulement le résultat du travail fourni lors des périodes de contrôles, intégrés ou non, mais aussi et avant tout le résultat du travail journalier de l'enfant en classe. Les bulletins ne doivent pas être considérés comme des "sanctions" mais plutôt comme des "signaux" qui doivent permettre tant à l'enseignant qu'aux parents de pouvoir changer rapidement de pédagogie, si le besoin s'en faisait sentir, pour permettre à l'enfant d'être toujours et partout dans les conditions optimales pour réussir son année.

Pour évaluer le travail scolaire de l'enfant, l'école Notre-Dame met en place deux systèmes d'évaluation :

- La fonction de régulation des apprentissages (L'EVALUATION FORMATIVE)
- La fonction certificative (L'EVALUATION CERTIFICATIVE)

#### 3.3.1 L'évaluation formative fait partie des activités d'apprentissage et d'enseignement

Elle ne donne pas de points mais permet de guider l'enfant au quotidien en lui faisant prendre conscience de ses progrès ou de ses difficultés et des moyens d'y remédier. Une telle évaluation met en confiance l'enfant, le motive et lui donne droit à l'erreur.

Elle met en évidence les réussites et s'efforce d'identifier l'origine des difficultés et des erreurs. Elle sera un facteur essentiel de motivation, de confiance en soi et de progrès de l'enfant.

Dans une évaluation formative, l'erreur ne pénalisera jamais l'enfant ; elle sera un indicateur à son usage et à celui du (de la) titulaire.

Cette absence de sanction et de jugement, liée à l'erreur, créera la sécurité indispensable pour que chaque élève ose prendre le risque d'apprendre dans des situations nouvelles pour lui.

Elle est donc essentielle dans un enseignement auquel l'enfant prend une part active en étant placé dans des situations de résolution de problèmes, de recherche et de création qui conduisent à la maîtrise des compétences.

Cette évaluation aboutit à un bilan qualitatif du travail de l'enfant communiqué aux parents par la voie du bulletin.

#### 3.3.2 L'évaluation sommative ou certificative

L'évaluation sommative fait le point à un moment donné sur les acquis atteints ou non dans les différentes matières abordées. C'est un bilan qui permet de se faire une idée sur le degré de maîtrise des apprentissages réalisés à ce moment.

En fin d'étape (fin de deuxième et fin de sixième), l'évaluation certificative permet de vérifier si l'enfant a acquis les compétences de base indispensables.

Soucieuse de promouvoir une école de la réussite, l'équipe pédagogique de l'école Notre-Dame met tout en œuvre pour éviter les redoublements.

Cette évaluation s'appuie sur des travaux personnels ou de groupe, sur des épreuves écrites (externes > examens diocésains ou internes > contrôles de synthèse), sur l'analyse du dossier de l'enfant (depuis la classe d'accueil jusqu'en fin de sixième). Elle indique à l'enfant et à ses parents, le degré d'acquisition et de maîtrise des compétences.

Elle permet à l'équipe éducative de certifier, de prendre et de motiver ses décisions. Le redoublement, si redoublement il y a, doit être bénéfique pour l'enfant. Des actions

pédagogiques adaptées à ses besoins doivent être organisées, il faut tenir compte de ses acquis, de ses lacunes qu'il importe avant tout de combler.

### **3.4 Capacités développées par l'école chez l'enfant.**

- Les capacités relationnelles :

Citons : se connaître, persévérer dans l'effort, s'adapter, s'engager, convaincre, être ouvert à l'inattendu, accepter le changement, prendre des initiatives, résoudre un conflit, savoir écouter l'autre...

Elles font partie des SAVOIR-ETRE et des SAVOIR-FAIRE

- Les capacités instrumentales :

Citons : être curieux, regarder, s'interroger, anticiper, formuler des hypothèses, chercher l'information, créer un dossier, prendre des notes, interpréter et se souvenir, conserver des traces, construire des hypothèses, communiquer des informations, exprimer son impression, commenter librement ...

Elles font partie des SAVOIR-FAIRE COGNITIFS et des SAVOIR-FAIRE PRATIQUES.

### **3.5 Les programmes.**

La détermination des « cours » est basée sur les Nouveaux Référentiels du Tronc commun adaptés aux exigences du « pacte pour un enseignement d'excellence » ainsi que sur le programme du SEGEC adapté à ces nouveaux Référentiels.

Il ne faut pas perdre de vue que les matières enseignées ne constituent pas une fin en soi, mais sont un moyen de développer des capacités et des compétences.

L'équipe éducative de l'école Notre-Dame développe toutes les facettes de la personnalité de l'enfant en favorisant son développement :

- Intellectuel :

- Apprendre à apprendre
- Permettre de grandir à son rythme par la manipulation et le droit à l'erreur et l'amener le plus loin possible
- Donner du sens à l'écrit
- Résoudre des problèmes de math sur de base de cas de la vie courante
- Donner le goût de la recherche
- Eveiller la curiosité (histoire, géographie, sciences, actualités)

- Artistique :

- Eveiller le sens du beau.
- Apprendre à s'émerveiller.
- Découvrir ses « talents » artistiques (dessin, peinture, musique, théâtre, danse...).

- Social :

- Mettre à profit la multiplicité de nos différences pour ouvrir les enfants au monde pluriculturel.
- Développer une approche des problèmes de vie en commun. A cet effet, un conseil d'enfants siège à l'école, afin d'y établir des règles de vie.

- Physique :

Les cours d'éducation physique occuperont toute la place qu'ils méritent et seront complétés par des journées sportives ou des séjours de dépaysement. Les cours de gymnastique et de natation sont obligatoires.

Toute dispense éventuelle doit être justifiée par un certificat médical.

L'uniforme pour le cours de gymnastique se compose d'un Tee-shirt blanc Notre-Dame (en vente au secrétariat de l'école), d'un short bleu et de sandales de gymnastique blanches.

L'oubli de l'uniforme n'autorise pas l'enfant à être dispensé du cours.

La psychomotricité est inscrite au programme des maternelles.

La natation l'est aussi, tout au long du parcours scolaire, depuis la 3<sup>e</sup> maternelle. A la piscine, les élèves porteront un maillot décent. Le port du bonnet est obligatoire.

- Ethique :

Basé sur les principes évangéliques. Ce sera l'occasion de lutter contre l'intolérance, de d'ouvrir son cœur et de se sentir partenaires de grandes causes humanitaires.

- Linguistique :

De la connaissance d'une autre langue nationale, en l'occurrence le néerlandais.

Le cours de néerlandais est assuré par les enseignants et figure au programme officiel.

Nous tenons à rappeler qu'aucune école ne fera de vos enfants de parfaits bilingues !!!

Une langue ne s'apprend bien qu'en situation la plus fonctionnelle possible.

Il est important que l'enfant comprenne rapidement l'intérêt de la connaissance d'une autre langue. Cette pertinence se ressent dès que cette langue sert d'outil à une fonction de communication réelle (bain linguistique).

Nous ne pouvons qu'encourager la pratique des échanges linguistiques.

- De l'esprit critique :

- comparer, confronter les avis, les informations.
- apprendre à se méfier des rumeurs.
- apprendre à reconnaître ses limites, ses erreurs, ses torts ...

### **3.6 Le conseil de classe**

Il est composé de la direction, des enseignants du degré et du P.M.S.

Il examine l'évolution de chaque enfant, au niveau scolaire et au niveau de comportement. Il décide du passage ou non dans la classe suivante ainsi que des modalités de ce passage. Les réunions se tiennent à huis clos. Tous les participants ont un devoir de réserve sur les débats qui ont mené à la décision, ce qui n'empêche pas d'explicitier les motivations de celle-ci. Le Conseil de classe se réserve le droit de modifier la composition des classes si pour des raisons pédagogiques et /ou relationnelles cela s'avérait nécessaire.

### **3.7 Attribution du C.E.B.**

Le C.E.B. (certificat d'enseignement de base) est octroyé aux élèves qui terminent leur sixième année primaire avec fruit et présentent les compétences requises pour entamer le cycle secondaire.

Pour l'obtention du CEB octroyé par la Communauté française, nous suivons les directives ministérielles que nous vous communiquons dès réception. Ceci étant lié au statut particulier de notre école.

### **3.8 Contacts entre l'école et les parents**

Les contacts parents-école sont indispensables tout au long de l'action éducative. Une bonne information mutuelle, récoltée à la source, évite souvent bien des malentendus.

Confiance et dialogue en sont les mots-clés !

Discutons d'abord avec l'enseignant ou la personne concernée, ensuite avec la direction (comme arbitre, si aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée).

- Vérifions les informations fournies par les enfants avant de porter des jugements ou de prendre des décisions hâtives.

- N'attendons pas qu'une difficulté soit devenue énorme pour la signaler; de même, n'exagérons pas une difficulté passagère!

- Les titulaires ont charge de classe, de surveillance et sont responsables d'enfants, pas de discussions importantes pendant ces périodes ; prenons rendez-vous!!!

Trois rencontres formelles sont organisées pendant l'année :

- début septembre, pour faire connaissance avec le titulaire, sa « méthode de travail », ses « projets » ; on y parlera des évaluations et des bulletins, des principes éducatifs défendus par l'école.
- deux rencontres individuelles parents/titulaire, c'est l'occasion de faire le point, de s'assurer du bon développement de l'enfant ou de voir quelles mesures prendre avant l'échéance de fin d'année en cas de problème.

Dans l'enseignement maternel, une farde de communications sera proposée tous les vendredis à la signature des parents ou du tuteur.

La communication est la base de la compréhension. C'est la raison pour laquelle, l'école Notre-Dame met l'accent sur le « **journal de classe** » qui constitue la voie de communication quotidienne entre les enseignants et les parents.

Ces derniers sont invités à en prendre connaissance **chaque jour** afin de se rendre compte du travail à réaliser par les élèves et des communications ou circulaires qui y seraient annexées. La signature, chaque jour, par les parents du journal de classe est obligatoire. Elle apporte à l'enseignant l'assurance de leur visa pour information.

### **3.9 Déclaration de protection à l'égard des données personnelles.**

Déclaration de protection à l'égard des données personnelles des élèves et des parents ou responsables légaux : ce document se trouve à votre disposition au secrétariat de l'école. Lors de la rentrée scolaire, il est remis aux nouveaux élèves.

## **4. La vie au quotidien à l'école Notre-Dame**

### **4.1 Les horaires**

**Les élèves et leurs parents auront à cœur de respecter l'heure de début et de fin de cours afin de ne pas les amputer et de ne pas perturber la classe.**

L'accueil est assuré à l'école à partir de **7h**.

Tant à l'école primaire qu'à l'école maternelle, les cours débutent à **8h40**.

Ils se terminent à **12h15**.

Ils reprennent à **13h30** et se terminent à **15h20**.

Une surveillance est assurée par les professeurs de **15h20 à 15h40** (tant en maternelle qu'en primaire), puis les garderies débutent dans les "espaces" prévus à cet effet.

A partir de **15h30: étude de P2 à P6** (payante), celle-ci se termine à **16h30**.

Il appartient au professeur qui prend l'étude en charge de juger quand l'enfant peut quitter celle-ci. Les parents récupèrent l'enfant dans la cour de récréation.

A partir de **15h40** une **garderie** est assurée tous les jours jusqu'à **18h00** (sauf le mercredi). La "garderie" du soir est prioritairement destinée aux enfants dont les deux parents travaillent et qui ne disposent pas d'autres possibilités. Les autres enfants sont priés de retourner à leur domicile et ne restent en aucun cas "jouer" à l'école.

Le **mercredi**, une garderie payante est organisée de **13h00 à 16h30**.

En dehors de ces heures, les élèves se trouvant dans l'enceinte de l'école ne sont plus sous la responsabilité de celle-ci.

Il est strictement défendu de quitter l'enceinte de l'école sans autorisation écrite des parents.

### **4.2 Absences et retards.**

Tout élève de l'école primaire arrivant en retard, devra se présenter son journal de classe qui apposera un cachet « retard ». Après 2 cachets, l'enfant sera sanctionné.

Toute absence ou retard doit être justifié par un écrit à partir de l'âge de 5 ans (3<sup>e</sup> maternelle).

1) Absences pour maladie :

- 1 à 3 jours d'absence : talon « Z » à compléter et à signer. Maximum 4 fois par an.
- Plus de 3 jours : certificat médical obligatoire

2) Absences pour d'autres raisons :

- Justificatif écrit

3) Retards / Absences pour un RDV médical

- Certificat médical

Les parents doivent veiller à prendre les RDV médicaux en dehors des heures de cours.

Les parents doivent avertir l'école le plus tôt possible, dès le premier jour d'absence.

Les parents doivent prévenir la direction en cas de maladie contagieuse.  
La direction est tenue d'avertir l'inspection scolaire en cas d'absences répétées et non-justifiées.

#### Absence au cours de gymnastique et de natation

Si l'élève doit s'abstenir d'y participer, il présentera une note justificative signée et datée par les parents (ou la personne responsable).

Lorsque l'enfant oublie son sac de natation, un maillot lui sera loué. Le montant de la location sera repris sur la facture en fin du mois.

### **4.3 Sorties.**

Durant les récréations, toute sortie de l'école est strictement **interdite**. Toute demande spécifique des parents sera introduite par écrit (cf. les cartes de sortie sur dérogation parentale) et conservée dans un registre par la titulaire de classe.

Toute sortie avec une autre personne que les responsables habituels devra être signifiée à l'avance auprès de la direction /secrétariat.

### **4.4 Communication.**

Toutes les communications de l'école (direction, enseignants, secrétariat) se font via la plateforme de l'école et/ou le journal de classe (primaire) et la farde/cahier de communications (maternelle)

### **4.5 Tenue vestimentaire – Comportement.**

En toutes circonstances et même en dehors de l'école, les élèves témoignent de leur savoir-vivre et portent une tenue adéquate (conforme à la demande des enseignants). Tout comportement déplacé, même aux abords de l'école peut conduire à des sanctions. Les trottinettes, skateboard et consoles de jeux (ou tous autres jeux ou gadgets électroniques) sont interdits à l'école.

L'utilisation du GSM (ainsi que la sonnerie de celui-ci), de montres connectées, de tablettes dans l'enceinte de l'école est strictement interdite.

En cas de non-respect, l'appareil sera confisqué et restitué aux parents. En cas de récidive, il sera confisqué jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la vie scolaire est exigée :

- Tenue de ville : pas de tenue sportive (maillot de foot, jogging, legging de sport ....)
- Shorts, jupes, robes, .... Maximum 10 cm au-dessus du genou.
- Pas de vêtements à « trous »
- Chaussures attachées à l'arrière (pas de sabots, clapettes, ...)
- T-shirts, blouses, ... couvrant TOUT le ventre, pas de t-shirts à bretelles
- Pas de maquillage ni de cheveux colorés

Le non-respect de ces règles entraînera une sanction.

## **4.6 Vandalisme – Vol- Respect du voisinage**

Le cadre de vie est placé sous la responsabilité de chacun. Les actes de vandalisme et de dégradation seront sévèrement sanctionnés par:

- le paiement des réparations à effectuer.
- une participation effective au nettoyage de l'école.
- une exclusion temporaire ou définitive, selon la gravité des faits ou la récidive.

Chacun veillera à éviter les tentations. Tout objet de valeur, personnel à l'enfant ou non, n'entre à l'école que sous la responsabilité des parents.

L'école n'assume aucune responsabilité quant à la perte ou à la disparition d'objets et de vêtements.

Dès lors, les parents doivent sensibiliser leurs enfants afin qu'ils ne laissent pas traîner leur cartable ou tout autre objet leur appartenant.

**Les vêtements et objets personnels seront marqués au nom de l'enfant.**

**Objets oubliés:** Il ne sert à rien de venir rechercher un cahier oublié (même en cas de bilan) en dehors des heures de classe. Vous vous verrez opposer une fin de non-recevoir.

**Objets perdus:** Veuillez consulter le secrétariat à ce sujet.

**Respect du voisinage :** 1. Nous vous demandons de respecter le code de la route.  
2. Nous vous demandons de respecter la propriété des voisins.

## **4.7 Sanction.**

Toute négligence, tout manquement au travail, à la discipline ou aux points du présent règlement entraînera des sanctions qui seront proportionnelles à la faute commise.

Les parents seront toujours avertis en cas de faute grave et le cas échéant, convoqués par la direction.

**Les sanctions prévues sont:**

1. **La punition:** En cas d'oubli ou face à des attitudes négatives, les enseignants peuvent prendre une sanction immédiate sous la forme d'un travail écrit à faire signer par les parents.
2. **L'avertissement:** Lorsqu'une remarque et une punition s'avèrent inefficaces, l'enseignant a recours à l'avertissement dans le journal de classe qui devra être signé par les parents. (cf. carte de savoir-vivre)
3. **La retenue :** A la suite de 3 avertissements, les parents seront avisés d'une retenue, de sa raison, de sa date et de sa durée. Un travail sera prévu pendant le temps de la retenue.

Si ces diverses mesures (punitives, avertissements, retenues) n'ont pas d'effet positif sur le comportement de l'enfant, un **contrat de discipline** sera établi. Celui-ci sera signé par la direction, la titulaire, les parents et l'enfant.

Dans ce contrat, il sera décrit en détail :

- Les changements de comportement de l'enfant qui sont attendus (exemples concrets).
- Les sanctions en cas de non-changement.

Lorsque le comportement de l'élève, même sous contrat de discipline, devient un problème pour l'école, des mesures de prévention ou disciplinaires peuvent être prises :

- **Exclusion d'un jour**
- **Exclusion de plusieurs jours**
- **Renvoi définitif**

Dans ce cas, l'élève et ses parents sont convoqués à un entretien avec la direction de l'école.

Le dossier disciplinaire (incluant le contrat de discipline) y est consulté.

La décision d'exclure l'enfant sera notifiée aux parents par lettre officielle endéans les 5 jours ouvrables.

Il n'existe pas de recours contre ces sanctions excepté pour **l'exclusion ou le renvoi définitif**.

Les parents peuvent faire appel à la Commission d'Appel à Malines

<p>Commission d'Appel à Malines Evêché Malines- Bruxelles : Vicariat de l'enseignement Commission d'appel de l'enseignement primaire catholique Rue F. Mérode 18 2800 Malines</p>
---

#### **4.8 Séjours scolaires-Excursions-Visites**

Dans le projet éducatif de l'école, les dimensions humaines et chrétiennes occupent une place prépondérante. La relation avec les autres, l'intégration dans un groupe, le travail en équipe, l'autonomie responsable et l'esprit d'initiative sont autant d'objectifs que nous visons.

La découverte d'un environnement, lorsqu'elle est associée à une pédagogie dynamique de l'éveil, est un moyen excellent pour développer ces comportements chez l'enfant.

Des séjours par classe peuvent être organisés pour les élèves.

Ces séjours font partie intégrante du programme scolaire et du projet éducatif de l'école.

Il va de soi que **chaque enfant participe** aux activités organisées par l'école. L'absence doit être justifiée d'un certificat médical.

A défaut d'un certificat justifiant l'absence de l'enfant, l'activité sera facturée.

#### **4.9 Réfectoire.**

Le temps de midi doit se dérouler dans la convivialité et le respect de l'autre. Les enfants devront se tenir correctement à table et manger dans le calme.

#### **4.10 Récréations.**

Les récréations ont pour objectif la détente; elles doivent être un moment d'innovation et de création. Durant celles-ci, aucun élève ne restera en classe sans l'accord du titulaire.

En cas d'activité parascolaire, le chargé de cours prend les enfants en charge.

Pendant les récréations les enfants pourront consommer leur collation.

Les bonbons, chips, pop-corn, sucettes et chewing-gum sont **INTERDITS** ainsi que les « jeux à la mode ».

#### **4.11 Gestion des déchets.**

L'école Notre-Dame prône une politique de tri des déchets et de restriction des déchets.

Les pique-niques des enfants seront donc des pique-niques « zéro déchet » :

- Les aliments seront contenus dans des boîtes (avec nom de l'enfant)
- L'eau sera contenue dans une gourde.
- Les emballages individuels ne sont pas autorisés (emballage de biscuits, ...)
- Les berlingots sont interdits.

Tout déchet sera repris à domicile par les élèves.

#### **4.12 Assurances.**

Seules les activités organisées par l'école sont couvertes par l'assurance de l'établissement. Toutes les autres activités, même si elles ont lieu dans les locaux de l'école, se font sous la responsabilité de l'organisateur.

Tout élève inscrit bénéficie d'une assurance contre les accidents. L'assurance couvre toutes les activités scolaires y compris les excursions et les voyages scolaires.

L'assurance rembourse la différence entre la totalité des débours et l'intervention de la mutuelle. Il faut donc d'abord présenter à celle-ci les notes de frais exposés.

En cas d'accident à l'école celle-ci fournira les documents à remplir par le médecin.

#### **4.13 Services médicaux et centre P.M.S.**

L'**inspection médicale** scolaire est une obligation légale. Les parents qui choisissent une autre équipe médicale sont priés de le notifier par lettre recommandée à la direction de l'école avant la fin du mois d'octobre.

<p>Adresse du centre d'inspection médicale: <b>PSE Libre de Bruxelles-Capitale / Antenne d'Uccle</b> <b>Avenue J. et P. Carsoel, 2</b> <b>1180 Bruxelles</b> <b>☎ 02 374 75 05 – 02 374 46 90</b></p>
---

Pour les élèves de la section maternelle:

- a. 1<sup>ère</sup> année: examen partiel: vue, audition, croissance, examen de la sphère ORL.
- b. 3<sup>ème</sup> année: examen clinique complet.

Pour les élèves de la section primaire:

- a. 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années: examen clinique complet
- b. 4<sup>ème</sup> année: examen de la vue
- c. A l'occasion des visites médicales un bilan vaccinal sera effectué et un rattrapage vous sera proposé en 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années.

L'équipe du centre **P.M.S.** (psychologue, assistant social, infirmière sociale) collabore avec l'équipe éducative pour assurer un suivi des enfants de l'école. Celle-ci propose aux parents un examen collectif de maturité durant la 3<sup>ème</sup> maternelle et un atelier de réflexion sur l'orientation en 6<sup>ème</sup> primaire.

Elle peut également répondre aux demandes des parents qui s'interrogent sur l'évolution de leur enfant durant sa scolarité maternelle et primaire.

Rendez-vous à prendre par téléphone de **8h30 à 16h00**.

<p><b>Adresse: Centre Psycho Médico-Social Libre de Bruxelles Sud</b> <b>Rue de Dinant 39</b> <b>1000 Bruxelles</b> <b>☎ 02 344 57 54</b></p>
---

Le centre P.M.S. assure la guidance des élèves de l'école. Il s'agit d'une équipe de psychologues, d'assistants sociaux et d'infirmières qui accompagne les enfants tout au long de leur scolarité. Elle accompagne également les parents et les enseignants dans leur rôle éducatif.

#### **4.14 A propos de la santé.**

En cas de maladie transmissible, la direction, en accord avec le centre PSE (Promotion de la Santé à l'École) prendra les mesures nécessaires (en cas de pédiculose, il peut être décidé de rester à la maison jusqu'à disparition complète des poux).

Nous ne pouvons en aucun cas accueillir à l'école un enfant malade: fièvre, otite, gastro-entérite, oreillons, rubéole, varicelle, scarlatine, ... Il en va de la santé de votre enfant tout comme de celle de ses petits camarades.

Si pour des raisons qui doivent rester occasionnelles et exceptionnelles, un enfant devait être gardé à l'intérieur pendant la récréation, nous vous demandons d'avertir sa titulaire.

Par souci d'hygiène et de sécurité, les chiens sont **interdits** dans l'enceinte de l'école.

Par souci de santé publique, il est strictement interdit de fumer dans la cour de récréation de notre école, dans nos bâtiments et aux abords de l'école.

## **4.15 Frais scolaires.**

### *I. Frais scolaires supportés par les subsides :*

En raison du financement des écoles subsidiées et organisées par la « Vlaamse Gemeenschap » la majorité des frais scolaires est obligatoirement supportée par l'école. Tout le matériel pédagogique qui permet d'accéder aux attendus des nouveaux référentiels est donc pris en charge par l'école.

Le décret « BaO/2007/05 » de la communauté flamande nous fixe une limite dans les montants annuels que nous pouvons demandés aux parents. Tout montant supérieur aux montants autorisés sera proposé en participation libre et volontaire de la part des parents. Voir « Onderwijs Vlaanderen » « Kostenbeheersing in het basisonderwijs ».

### *II. Frais scolaires supportés par les parents (hors facture maximale)*

#### 1. Frais mensuels.

##### **a) Repas chaud complet ( potage, viande, féculents, légumes, dessert).**

##### **b) Etude accompagnée :** à partir de la 2e année primaire, nos élèves peuvent bénéficier d'une étude (60 minutes) le soir.

#### 2) Autres frais à charge des parents :

- **Bonnet de bain** : en vente à l'école au prix de 7 euros
- **T-shirt de gym de l'école** : en vente à l'école au prix de 7 euros
- **Garderie** :  
Garderie (le mercredi à partir de 13h00 à 16h30) (13h – 13h30 = 2€) (13h30-14h00 = 4€) (14h-16h00 =8€)  
(Attention!! Dorénavant les retards seront facturés 15€ par 15min)
- **Photographe d'école** (non obligatoire)
- **Revues, livres de lecture**
- **Excursions, séjours extra-muros**

## **4.16 Renseignements et inscriptions.**

En vertu des lois linguistiques en vigueur dans notre pays, seuls les enfants dont les parents sont domiciliés dans une des six communes à proximité de Bruxelles peuvent être légalement inscrits dans notre école.

La "Vlaamse Gemeenschap" prévoit 7 dates pour la rentrée scolaire des enfants ayant 2 ans et demi accomplis aux dates indiquées :

La première rentrée pour les 2 ans et demi : jour de la rentrée scolaire (sept.)

Deuxième rentrée pour les 2 ans et demi : retour congé Toussaint

Troisième rentrée pour les 2 ans et demi : retour vacances Noël

Quatrième rentrée pour les 2 ans et demi : 1<sup>er</sup> février

Cinquième rentrée pour les 2 ans et demi : retour congé de Carnaval

Sixième rentrée pour les 2 ans et demi : retour vacances de Pâques

Septième rentrée pour les 2 ans et demi : lundi qui suit l'Ascension

Les modalités décrétales d'inscription sont déterminées par la Communauté flamande (voir omzendbrief BaO/2012/01 van 05/06/2012). Il appartient au P.O. de déterminer la capacité du nombre d'élèves par section. Celle-ci a été fixée à 200 (maximum) pour les maternelles et 300 (maximum) pour les primaires. Un registre d'inscription gère la chronologie des inscriptions. Quand le nombre maximum est atteint, l'inscription peut être refusée.

Pour les autres modalités d'inscription, merci de prendre contact avec la direction.

**Tel :** 02 358 45 80

**G.S.M. :** 0475 75 77 11

**E-mail :** [direction@ecolenotredame.be](mailto:direction@ecolenotredame.be)

**Ensemble, parents, enfants et équipe éducative, veillons à respecter ces quelques règles de vie commune. Cela nous permettra de construire une année scolaire sereine et fructueuse.**

### **NUMEROS UTILES**

**Direction / Secrétariat**

02 358 45 80

0475 75 77 11

**E-mail**

[direction@ecolenotredame.be](mailto:direction@ecolenotredame.be)

[secretariat@ecolenotredame.be](mailto:secretariat@ecolenotredame.be)

## 5. Gestion de l'école.

LE POUVOIR ORGANISATEUR

Responsables juridiques et légaux de la  
asbl – vzw “Comité Scolaire Espinette Centrale” (Ecole Notre-Dame Cause de Notre Joie)

<b>Conseil d'Administration</b>	
présidente :	<b>Mme Dominique Neiryck</b>
trésorier :	<b>Mme Martine Dekeersmaeker</b>
secrétaire :	<b>Mme Bénédicte de Halleux</b>
administrateurs	<b>Mr Marek Kisielewicz, Mme Bénédicte de Sauvage, Mr le Curé Michel Gaillard, Mr Luc Uylenbroeck, Mr Denis Pierrard</b>
<b>Assemblée générale</b>	
<b>Mme Carine Triest</b>	<b>Mme Françoise Gauthier</b>
<b>Mme Catherine Noirhomme</b>	
<b>Mme Catherine Walravens</b>	
<b>Mr Christian Boon-Falleur</b>	

# Sommaire

<b>Intro</b>	<b>1</b>
<b>1. Projet éducatif et pédagogique</b>	<b>2</b>
1.1 L'enrichissement de la diversité	3
1.2 La construction du savoir	3
1.3 L'évaluation comme méthode de la formation	4
1.4 L'apprentissage continu	4
1.5 La différenciation des apprentissages	4
1.6 L'éducation, un métier collectif	4
1.7 Construire une communauté ouverte vers l'extérieur	5
<b>2. Projet d'établissement</b>	<b>8</b>
2.1 L'éducation citoyenne	8
2.2 Construire l'enfant, la réussite de chacun	12
2.3 Ouverture vers l'extérieur	12
2.4 Options pédagogiques	12
<b>3. Règlement de l'école Notre-Dame</b>	<b>14</b>
3.1 Raison d'être d'un règlement d'école	14
3.2 Informations communiquées aux parents en septembre	14
3.3 L'évaluation à l'école Notre-Dame.	15
3.4 Capacités développées par l'école chez l'enfant	16
3.5 Les programmes	16
3.6 Le conseil de classe	18
3.7 Attribution du C.E.B.	18
3.8 Contacts entre l'école et les parents	18
3.9 Déclaration de protection à l'égard des données personnelles	19
<b>4. La vie au quotidien à l'école Notre-Dame</b>	<b>20</b>
4.1 Les horaires	20
4.2 Absences et retards	20
4.3 Sorties	21
4.4 Communication	21
4.5 Tenue vestimentaire – Comportement.	21
4.6 Vandalisme – Vol – Respect du voisinage	22
4.7 Sanction	22
4.8 Séjours scolaires – Excursions – Visites	23
4.9 Réfectoire	23
4.10 Récréations	24
4.11 Gestion des déchets	24
4.12 Assurances	24
4.13 Services médicaux et centre P.M.S.	24
4.14 A propos de la santé	25
4.15 Frais scolaires	26
4.16 Renseignements et inscriptions	27
<b>5. Gestion de l'école</b>	<b>28</b>

## **6. Talon à signer et à remettre au titulaire de classe**

Je, soussigné .....

père / mère / tuteur de .....(classe) .....

ai pris connaissance de la brochure d'information de l'école Notre-Dame, et affirme mon accord avec le contenu de celle-ci.

Date :

Signature :